



Des tuyaux et des infos #6

Chers parents,



Pour cet automne, je vous propose de parler à nouveau de culture, et de divertissement. Vous allez découvrir que bon nombre de théâtres ont répondu aux besoins des familles et des personnes en situation de handicap...surprise surprise ! Par ailleurs, l'association vous présente une nouvelle instance au service de tous, qui pourra peut-être vous intéresser : le comité d'éthique.

Agnès Avigdor, Présidente adjointe, Déléguée à l'action familiale

Une belle et bonne initiative



Vous aimez le théâtre, les concerts, l'opéra, la danse, et vous n'osez pas y emmener votre proche porteur de handicap parce que vous craignez les comportements atypiques ? Nous avons déjà évoqué dans Hello Parents les séances spéciales que certains théâtres proposent pour un public ayant des besoins particuliers : rappelez-vous, l'*Opéra-Comique*, le *Roi Lion* en comédie musicale... Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter **Culture Relax**, une offre beaucoup plus large, riche et variée. Pour ne citer que quelques lieux prestigieux : le théâtre du Châtelet, l'auditorium du Musée d'Orsay, l'Opéra Bastille, la Philharmonie de Paris, la Seine Musicale, l'Académie Fratellini, le Théâtre des Champs-Élysées... et d'autres, vous proposent des représentations Relax où mouvements, déplacements, vocalisations, rires ou applaudissements à contretemps ne vous obligent pas à vous éclipser avec le sentiment d'avoir gêné les autres et raté votre sortie en famille.

Pour choisir votre spectacle, rendez-vous sur la plate-forme dédiée aux sorties culturelles en version Relax :

www.culture-relax.org

Et le cinéma ? Oui, Ciné Relax organise aussi des séances le week-end, avec une équipe d'accueil présente tout au long de la projection. La famille accompagnante bénéficie ainsi d'un accès sans anxiété à ses films préférés. Des séances dans plus de 80 villes !

Pour toute question sur le réseau Ciné Relax :

coordination@cinerelax.org

Tél. : 01 71 20 22 64

Le
saviez
vous ?

Avenir Apei a mis en place un comité d'éthique. Ce n'est pas une obligation légale, mais de plus en plus d'associations (à commencer par notre « tête de réseau » l'Unapei) ont souhaité se doter d'une instance chargée d'apporter un éclairage éthique sur les situations rencontrées, de débattre de questions complexes, et d'émettre des recommandations.

L'éthique, c'est quand on n'est pas sûr d'être sûr...

Notre comité d'éthique, conformément à sa charte (que vous trouverez sur le site Internet d'Avenir Apei), « veille à fonctionner de manière équilibrée, en assurant une représentation attentive et complémentaire des différents profils (cadres, non-cadres, instances de gouvernance, direction, familles, etc.), afin de garantir la pluralité des points de vue et la qualité de ses travaux. »

Le comité d'éthique est donc une instance associative pluridisciplinaire associant des administrateurs, des parents, des personnels cadres et non-cadres et des experts extérieurs (un juriste, un philosophe). Selon la thématique, des experts du domaine traité ou d'autres professionnels peuvent être invités ponctuellement. Toutes sortes de thématiques...

Qui peut saisir le comité d'éthique, et comment ?



Toute personne peut interroger le comité : salariés d'Avenir Apei, personnes accompagnées, représentants légaux et familles.

Les saisines se font directement auprès du secrétariat du comité d'éthique :

comite.ethique@avenirapei.org

La saisine peut être anonyme. Aucun sujet n'est tabou, contraception, violence, consentement éclairé...

Je vous invite à vous rendre sur le site d'Avenir Apei pour y consulter les avis déjà émis par le comité suite à des saisines, et voir ainsi la nature des sujets qui ont été débattus.

Rubrique « ressources numériques » à dossier « comité d'éthique-recommandations » :

<https://www.avenirapei.org/avenirapei/ressources-numeriques-2/?eeFolder=Comite-dethique-%E2%80%93-recommandations&eeListID=1&ee=1>

